



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 02 AVRIL 2026**

OBJET : Election des représentants de la commune au sein de la SEML "Gascogne Energies Services" et représentation de la commune au sein de la SEML "Gascogne Energies Services"

Délibération n° 2026-022

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI DEUX AVRIL A DIX-NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi 27 mars 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : M. Johann FRANCKE à Agathe BOURRETERE, Mme Myriam DUCOURNAU à Virginie LUCBERNET.

EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel MAUMUS

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29</p> <p>Conseillers Municipaux présents : 27</p> <p>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2</p> <p>Conseillers Municipaux excusés : 0</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2006 acceptant le principe de création d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2006 portant création de la SEML "Gascogne Energies Services"



Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 4 novembre 2009, portant approbation du traité d'apport partiel d'actifs de la commune d'Aire sur l'Adour à la SEML "Gascogne Energie Services",

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 mars 2012, portant modification du traité d'apport partiel d'actifs de la commune d'Aire sur l'Adour à la SEML "Gascogne Energie Services",

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 12 février 2013, portant modification du traité d'apport partiel d'actifs de la commune d'Aire sur l'Adour à la SEML "Gascogne Energie Services",

Vu le traité d'apport partiel d'actifs de la commune d'Aire sur l'Adour à la SEML "Gascogne Energie Services" précédemment signé entre les deux structures,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 relatif à la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale,

Vu les statuts de la SEML "Gascogne Energies Services",

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que la commune est actionnaire majoritaire de la SEML "Gascogne Energies Services",

Considérant que la commune dispose de 7 représentants au conseil d'administration de la société,

Considérant la nécessité notamment pour le Conseil Municipal de désigner, en son sein, ses 7 représentants au conseil d'administration de la SEML "Gascogne Energies Services",

Considérant que la commune dispose également d'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société,

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de désigner, en son sein, son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SEML "Gascogne Energies Services",

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'élire, en son sein, en qualité de mandataires représentant la commune d'Aire sur l'Adour au sein du conseil d'administration de la SEML "*Gascogne Energies Services*" :

- **Jérémy MARTI**, Maire,
- **Jean-Michel TOLDI**, Conseiller Municipal,
- **Emmanuel MAUMUS**, Adjoint au Maire,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Julien VALETTE**, Adjoint au Maire,
- **Johann FRANCKE**, Adjoint au Maire,
- **Stéphane LABORDE**, Conseiller Municipal.

Article 2 : Désigne M. Jérémy MARTI, Maire, en qualité de représentant permanent de la Commune d'Aire sur l'Adour à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Article 3 : D'autoriser M. Jérémy MARTI, Maire, à assurer la présidence du Conseil d'Administration de la société.



Article 4 : De prévoir que le représentant permanent de la commune à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, les mandataires représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de la société ainsi que le Président du Conseil d'Administration de la société (élu municipal) exercent leurs fonctions à titre gratuit et ne sont pas autorisés à percevoir une quelconque rémunération ou avantages particuliers en cette qualité.

Article 5 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Ampliation de la présente délibération sera notamment transmise au Directeur de la SEML "Gascogne Energies Services".

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 02 avril 2026
Le Maire,




Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-21400010-